



REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MIQUELON-LANGLADE

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à seize heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Miquelon-Langlade dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Nancy HAYES, Maire-adjointe.

Délibération N° 29-23

Nombre de conseillers municipaux présents : 8

Nombre de procuration : 3

Nombre de conseillers municipaux absents : 3

Date de convocation du conseil municipal : Le 26 mai 2023.

Objet: Attribution d'une subvention à l'association nationale CEMEA à l'occasion du Festival international du Film d'éducation (FIFE)

Etaient présents : Nancy HAYES, Denis DETCHEVERRY, Denis VIGNEAUX, Loïc GASPARD, Kitty ORSINY, Vicky YON, Flore OLAIOLA et Magali LUCAS.

Etaient absents : Franck DETCHEVERRY, Justine BRAQUART et Nicolas LEMAIN.

Avaient donné pouvoir : Franck DETCHEVERRY, Justine BRAQUART et Nicolas LEMAIN.

Secrétaire de séance : Flore OLAIOLA.

Le conseil municipal de Miquelon-Langlade

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

SUR

- L'exposé de la Présidente ;

CONSIDERANT

- Leur souhait d'organiser des ateliers de cinémas pour deux groupes de jeunes (9-11 ans et 12-15 ans).

**après en avoir délibéré,
a adopté la délibération dont la teneur suit :**

Article 1 : Attribue pour l'année 2023, une subvention de 2000 € (deux mille euros) à l'Association nationale CEMEA pour l'organisation d'ateliers de création d'un court-métrage.

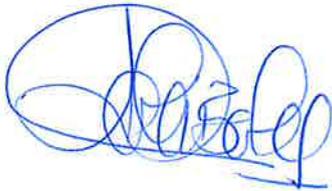
Article 2 : Précise que la somme sera imputée à l'article 6574 du budget principal de la commune.

Ainsi fait et délibéré en séance le 09/06/2023.

Voix pour :	11
Voix contre :	
Abstention :	

SAINT-PIERRE et MIQUELON Reçu à la Préfecture Le13 JUN 2023..
--

La secrétaire,



La Présidente,



Transmis au représentant de l'Etat le

PUBLIE ou NOTIFIE le

ACTE EXECUTOIRE

PROCEDURES DE RECOURS

**Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus
concernant l'introduction des recours**

Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre et Miquelon
Adresse : BP 4200 – Code postal : 97500 – Ville : Saint-Pierre et Miquelon
Tél. 05 08 41 10 30 – Télécopieur 05 08 41 27 12